

DELIBERATION : 2024-03-14

OBJET : Demande de financements pour l'accueil de l'Orchestre Philharmonique de Nantes en 2025

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

MARANGES Philippe

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. CHABAUD Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PRATO Serge ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ;

Absents excusés : M. PELLISSIER Stéphane ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ; M. VIALE Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. BICHON Bruno ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de financements pour l'accueil de l'Orchestre Philharmonique de Nantes en 2025

Exposé

Dans le cadre de sa politique culturelle visant à faire rayonner et promouvoir harmonieusement l'Art, le Patrimoine et la Culture sur l'ensemble du territoire, au plus près des habitants, de la petite enfance à l'âge adulte, un accent tout particulier est mis sur le domaine musical. Cette volonté se traduit ainsi par le déploiement des intervenants en milieu scolaire, le soutien aux festivals, la programmation artistique tout au long de l'année ou encore le partenariat financier privilégié avec les écoles de musique du territoire.

Dans ce contexte, une opportunité permettrait l'accueil en 2025 sur la Communauté de Communes, de l'Orchestre Nantes Philharmonie. Cette formation composée de 70 musiciens professionnels et amateurs de haut niveau, régulièrement récompensée à l'international, pourrait ainsi être accueillie entre le 11 et le 14 juillet sur la CCAPV. Trois concerts gratuits seraient proposés au grand public le 12 juillet à ANNOT, le 13 juillet à CASTELLANE et le 14 juillet à SAINT ANDRE LES ALPES.

L'accueil de cet orchestre s'inscrirait comme le point culminant d'une programmation annuelle 2025 dont le fil conducteur serait centré autour de la musique et du son, associant un large spectre de bénéficiaires potentiels tels les écoles et le collège multi site, les accueils collectifs de mineurs, les crèches, le réseau des médiathèques, les EHPAD, les écoles de musique ou encore les musiciens amateurs et les acteurs culturels du territoire.

Bien que l'Orchestre Nantes Philharmonie ait accepté de se produire gracieusement sur le territoire, le coût de cette opération s'avère néanmoins conséquent pour intégrer le transport des artistes et des instruments, assurer leur hébergement et leur restauration, mais aussi et surtout pour mettre en œuvre le dispositif scénique de chaque soirée (scène, éclairage et sonorisation).

Le budget prévisionnel TTC de cette opération, pour laquelle il est proposé de solliciter le financement des fonds européens LEADER, s'établit ainsi que suit :

CHARGES		RECETTES	
Frais de transports	15 430 €	Fonds LEADER	71 794 €
Hébergement et repas	21 223 €	Autofinancement	17 949 €
Prestations techniques	53 090 €		
TOTAL	89 743 €	TOTAL	89 743 €

La Commission Culture Enfance Jeunesse, réunie le 14 mai dernier, s'est positionnée favorablement à l'unanimité sur ce projet, ainsi que sur la demande de financement des fonds Leader, conformément au budget ci-avant exposé.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de ce projet aux conditions ci-avant exposées et notamment en associant tout au long de l'année précédant l'évènement, le maximum d'acteurs locaux,
- **D'ADOPTER** le budget prévisionnel ci-avant exposé et de solliciter en conséquence le financement des Fonds LEADER à hauteur de 80%,
- **D'INSCRIRE** les charges et recettes correspondantes au budget 2025 de la CCAPV,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 25 juin 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER